



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
de l'Action Territoriale**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Société RSD NORMANDIE
commune d'Ezy-sur-Eure**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/22/022, il a prescrit la mise à la consultation du public, pendant une durée de quatre semaines, de la demande d'enregistrement présentée par la Société RSD NORMANDIE relative à l'exploitation de nouvelles unités de production (extrudeuses) sur la commune d'Ezy-sur-Eure.

La consultation du public se déroulera **du vendredi 3 juin 2022 à 9h00 au vendredi 1^{er} juillet 2022 à 18h00.**

Durant le délai de la consultation, le dossier - en version imprimée - sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Ezy-sur-Eure aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- mardi et vendredi de 13h30 à 18h00,
- mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- samedi de 9h00 à 12h30.

Aux jours et heures fixés ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Ezy-sur-Eure ou les adresser par courrier au préfet de l'Eure - Direction de la coordination de l'action territoriale – Service juridique interministériel et des procédures environnementales – Mission environnement et aménagement, ou par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-projet-rsdnormandie@eure.gouv.fr** avant la fin du délai de consultation du public soit le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 18h00.

Toutes les mesures devront être mises en place par la mairie d'Ezy-sur-Eure pour assurer l'accueil du public en fonction du protocole sanitaire en vigueur relatif à la COVID 19.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Eure. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché dans les communes d'Ezy-sur-Eure, lieu d'implantation du projet, et de Croth et Saussay (28), communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Il est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure, accompagné de la demande et du dossier de l'exploitant pendant quatre semaines à l'adresse suivante :
<https://www.eure.gouv.fr>

Rubriques : Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Consultations-publiques/Enregistrement-Ste-RSD-NORMANDIE-a-Ezy-sur-Eure

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être obtenues auprès de la Société RSD NORMANDIE, Z.A. Le parc de Coutumel, route de l'Habit 27530 Ezy-sur-Eure.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZET